

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST

22460

**EXTRAIT DU REGISTRE**
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**de la commune d'UZEL-près-l'OUST****Séance du 04 décembre 2024**

Téléphone : 02 21 08 02 20

accueil@mairie-uzel.fr

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guénaël Choupaux.

Présents : M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, Mme Dominique Wenger, M. Thierry Wenger, M. Samuel Guigo, Mme Fabienne Thomas, M. Pierre-Edouard Jaglin, M. Yves Tardivel, Mme Danielle Le Normand, Mme Berthe Le Potier.

Absents excusés : M. Jean-Louis Jonville représenté par M. François Le Tinnier, M. Joël Pautrot représenté par M. Guénaël Choupaux, Mme Myriam Guigo représentée par Mme Berthe Le Potier.

Absents : Mme Céline Houdelette, M. Nicolas Toudic.

Secrétaire : M. Thierry Wenger.

Finances – Tarifs concessions cimetières

M. Le Maire fait part au conseil municipal qu'une délibération datant de l'année 2001 détermine la révision annuelle au 1^{er} juillet des tarifs funéraires en appliquant la variation de l'indice du coût de la construction. Considérant la forte augmentation de cet indice, M. Le Maire propose que ces tarifs soient désormais révisés par le conseil municipal au 1^{er} janvier au même titre que les autres tarifs en prenant pour base les montants calculés au 1^{er} juillet 2023 arrondis.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité décident des tarifs funéraires suivants au titre de l'année 2025 :

	DUREE	MONTANT
Concessions Terre	15 ans	86.00€
	30 ans	172.00€
	50 ans	283.00€
Columbarium	5 ans	425.00€
	10 ans	850.00€
Caveautins	5 ans	425.00€
	10 ans	850.00€

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 18 décembre 2024



UZEL, le 18 décembre 2024

Le Maire

G. CHOUPAUX

